

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



VAL D'YERRES
VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le territoire vert et bleu

Sommaire

3 **Edito** du Président du Conseil de Développement

4 **Activités** du Conseil de Développement en 2019

6 **Annexes**

Mis en page et imprimé par le service Communication de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



ÉDITO

Objectif Autonomie

Après une année 2018 consacrée à l'élaboration du Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine, il nous a semblé pertinent d'orienter nos travaux de 2019 vers le domaine de la santé et de l'autonomie. En effet, les villes de notre Communauté d'agglomération ne sont pas épargnées par le phénomène de la désertification médicale, ce qui pose un réel problème aux familles et notamment aux plus démunies. Le Département et l'Agglo se sont saisis de ces sujets pour porter des politiques publiques volontaristes afin de corriger cette trajectoire et il nous a semblé que notre Conseil de développement avait toutes les compétences pour apporter des idées et des propositions, notamment dans le domaine de l'autonomie. Notre séance du 3 juin consacrée principalement à cette thématique, dont vous trouverez le procès-verbal en annexe de ce rapport, relate la richesse de nos échanges.

Encore une fois, je souhaite remercier les élus et les agents communautaires qui nous ont accompagnés au cours de cette année 2019 et, plus encore, les membres du Conseil de développement qui, malgré des rangs parfois clairsemés, sont restés fidèles à leur passion pour ce beau territoire que nous avons en partage.

Patrick MOLLET
Président du Conseil de développement
du Val d'Yerres Val de Seine



Le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine est issu de la « Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable des Territoires » du 25 juin 1999. Cette instance est régie par l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, intégrant les modifications issues de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (dite « NOTRe ») du 7 août 2015, notamment son article 88.

2016

Création du Conseil de Développement

2017

Première activité, avec sa participation au Projet de Territoire

Le Conseil de développement, qui a vu le jour, en vertu de la délibération du 4 juillet 2016 adoptée par le Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine, a fixé sa composition et sa structuration en six collèges thématiques :

- > Développement économique et Emploi
- > Transports et Mobilités
- > Environnement et Développement durable
- > Habitat et Cohésion sociale
- > Culture, Sports et Tourisme
- > Santé, Solidarités

Instance de démocratie locale participative, il intègre à titre bénévole des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de son périmètre géographique. Y ont été également désignés des représentants des communes-membres. Pour leur part, les élus locaux ne peuvent y siéger.

L'administration communautaire en assure le portage et le suivi administratifs.

S'organisant librement, le Conseil de développement est notamment saisi sur l'élaboration du projet de territoire et sur tout document relatif à la prospective et à la planification territoriale. Sa durée d'existence est calée sur celle du mandat communautaire (soit 2014-2020 pour le précédent mandat). Il peut également s'autosaisir de tout sujet d'importance stratégique impactant l'avenir du territoire.

Il adopte un rapport annuel examiné et débattu par le Conseil communautaire, ce dernier veillant notamment aux conditions de bon exercice de ses missions.

Créé et constitué en 2016, le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine a été officiellement installé le 24 février 2017, lors de la première réunion de sa formation plénière.



Activité 2019

Pour sa troisième année d'existence, le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine, présidé par Patrick MOLLET, s'est saisi en 2019 de thématiques distinctes du Projet de territoire, adopté par le Conseil communautaire l'année précédente et auquel il avait consacré jusqu'alors son activité.

Suite à son assemblée plénière de l'automne 2018 où il avait été décidé de laisser à l'appréciation de l'ensemble de ses membres la définition des travaux à venir, de préférence autour de la thématique du handicap, le Conseil de développement a lancé un appel interne à idées en vue de l'organisation d'une future réunion plénière. Le Bureau du Conseil de développement, à l'issue de cette consultation, a proposé début 2019 que l'instance se réunisse sur la question de l'autonomie, autour de l'audition de l'équipe de préfiguration du « cluster autonomie » d'Essonne Développement.

La démarche consiste à former une communauté d'intérêt d'échelle départementale rapprochant utilisateurs et producteurs de solutions d'autonomie (comprises au sens large), pour expérimenter grandeur nature des dispositifs innovants auprès de publics-cibles – particulièrement, mais non exclusivement, en EHPAD. A terme, l'objectif serait de créer en Essonne un écosystème complet pour spécialiser le département dans cette filière économique.

Pour sa part, le Val d'Yerres Val de Seine, qui entend valoriser son identité et son développement territorial sur le bien-être / bien-vivre, accueille d'ores et déjà nombre de structures de santé comme des résidences pour personnes âgées. La réflexion sur sa spécialisation économique dans cette filière a ainsi été jugé comme particulièrement pertinente.

Une réunion plénière a donc été organisée en juin 2019 en présence d'une délégation de cette équipe « de préfiguration », qui a d'abord exposé les grandes lignes de son action pour répondre ensuite aux questions des membres du Conseil de développement.

Au terme de cette rencontre riche en échanges de qualité, au moins une piste d'expérimentation concrète et opérationnelle en Val d'Yerres Val de Seine a été immédiatement identifiée. Celle-ci a été mise en œuvre durant l'automne 2019 dans un établissement accueillant des personnes âgées du territoire.

Au-delà, le service du Développement économique communautaire a pris le relais pour tenter de prolonger et systématiser la démarche en VYVS auprès des structures, associations et professionnels intéressés par cette initiative. L'année 2020 devait voir aboutir cette action.

Annexes



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le territoire vert et bleu

Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine

Réunion plénière du 3 juin 2019

Grange au Bois - Yerres

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

1) Politique de santé communautaire : intervention de Mme Christine GARNIER, vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de seine, chargée de l'habitat et renouvellement urbain, de la prévention spécialisée et de la santé, Maire de Quincy-sous-Sénart.....	3
2) « Cluster autonomie » : audition de l'équipe d'Essonne Développement en charge du projet et débats.....	7
3) Questions diverses.....	25
. Concertation en cours sur le nouveau franchissement de Seine.....	25
. Participation du Conseil de développement à la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	25

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. Patrick MOLLET, à 19 h 00.)

M. MOLLET.- Bonsoir. Merci à tous d'être venus. Malheureusement, le Conseil de développement fond à vue d'œil. La première fois, il y avait 120 personnes. La deuxième fois, 60. Vous voyez ce qu'il reste de la réunion plénière. Je vous remercie d'autant plus d'être présents. Nous avons parfois l'impression de travailler un peu dans l'ombre, mais nous essayons de faire au mieux et je pense que le sujet d'aujourd'hui va tous vous intéresser.

La précédente réunion plénière suivait l'adoption par le Conseil communautaire du Projet de territoire. Au cours de cette réunion, on avait posé la question de savoir quel serait le futur du Conseil de développement et sur quoi on pourrait se pencher pour faire avancer un certain nombre de choses. On avait acté que les thématiques traitées individuellement par les collèges du Conseil de développement puissent être abordées de manière transversale.

Suite à cela, je vous avais demandé de nous envoyer vos idées. Il n'y a pas eu beaucoup de réponses. Lorsque nous avons tenu notre réunion de Bureau avec les rapporteurs des commissions, nous avons décidé, sur l'initiative de Mme DÉPINARDE, de parler du handicap qui couvrait toutes les thématiques. Il s'avère que le Département avait engagé en parallèle une réflexion sur l'autonomie et qu'un cluster sur ce thème se développait. Nous avons donc décidé d'auditionner ses représentants, dont M. THÉZÉ ici présent. Nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie et nous souhaitons nous servir du support de l'autonomie pour faire avancer notre dossier et nos recommandations aux élus de la CAVYVS.

Nous les avons donc invités et ils vous feront tout à l'heure une présentation mais, en amont, Mme GARNIER ici présente et M. GALLIER, qui sont tous les deux vice-Présidents de la Communauté, vont intervenir notamment sur la question de la santé.

C'est à vous M. GALLIER de dire quelques mots d'introduction pour notre Conseil de développement.

M. GALLIER.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. Il est vrai que vous êtes un peu moins nombreux, mais je pense que vous êtes tous très impliqués et motivés par le sujet et notamment par le sujet du territoire et de son développement d'une façon générale.

A mon tour, je tiens à vous remercier chaleureusement de votre présence. Le sujet de ce soir est à la fois extrêmement intéressant et sans doute très large. Il faudra peut-être recentrer vos discussions pour essayer d'identifier quelques priorités qui pourraient être données. Le cadre général sur la santé sera donné dans quelques instants par Christine GARNIER qui est vice-présidente chargée notamment de ce domaine.

Pour ma part, je vais vous faire une présentation un peu plus poussée du Muséum national d'Histoire naturelle qui est implanté à Brunoy. Nous avons la chance de disposer sur le territoire d'un outil de recherche important à travers ce Muséum et les recherches qui sont faites à Brunoy sont finalement très en lien avec la santé et le vieillissement.

On ne le sait pas toujours mais sur Brunoy, nous avons un élevage de 500 microcèbes, c'est-à-dire de petits lémuriens qui ont des particularités qui intéressent beaucoup les scientifiques. Ce sont des animaux qui vivent extrêmement vieux eu égard à leur taille. Vous savez en effet qu'il existe un rapport entre la taille de l'individu et sa longévité. Le deuxième phénomène caractéristique, ce sont des animaux qui s'adaptent particulièrement bien au milieu ambiant et qui trouvent dans cette adaptation le moyen de vivre et de mieux vivre. Enfin, ce sont des animaux qui se rationnent. Une étude assez récente, connue au niveau international, montre que la diète ou le rationnement alimentaire permet la longévité ou y concourt.

Ces études sont intéressantes parce qu'elles sont en lien avec le thème de la santé. Nous serons, ce soir, sur un sujet commun à différents acteurs. Il y a des connexions qui se mettent en place aujourd'hui pour que le Muséum national d'Histoire naturelle puisse travailler, par exemple, avec le Génopole à Évry, puisqu'il y a évidemment des liens, voire même avec Saclay. L'objectif extrêmement ambitieux que nous avons, c'est en tout cas quelque chose qui me motive, à la fois en tant que vice-Président chargé du projet de territoire mais également en tant que maire de Brunoy, c'est qu'à travers ce Muséum national d'Histoire naturelle et le développement de ces activités, on a les outils pour faire du territoire le troisième pôle de recherche scientifique de l'Essonne.

Il y a un projet aujourd'hui qui se bâtit, qui est tourné vers la biodiversité et la santé et qui devrait se développer sur Brunoy très prochainement, je l'espère. Voilà ce que je voulais vous dire pour vous donner un élément de contexte supplémentaire qui me fait dire que le sujet que vous avez choisi est important, que l'on peut le raccorder à un certain nombre de choses et qu'il s'inscrit totalement dans la dynamique de notre projet de territoire.

M. MOLLET.- Nous allons commencer par Mme GARNIER qui va vous présenter la politique de santé communautaire. Ensuite, M. THÉZÉ nous présentera le cluster lié à l'autonomie.

Laure DÉPINARDE souhaite peut-être dire quelques mots au préalable car c'est elle qui est à l'initiative de ce sujet puisqu'elle est la rapporteure au bureau du collègue santé.

Mme DÉPINARDE.- La principale idée était quand même de mettre en valeur ce qui se faisait déjà sur le territoire, parce que je suis convaincue qu'il existe beaucoup de choses autour du handicap sur le territoire que personne ne connaît vraiment. Etant moi-même sur le territoire au niveau de la santé et de l'aide à domicile, je suis convaincue que je n'en connais pas un tiers. Il s'agissait donc d'amener la parole des professionnels et des personnes concernées sur le sujet qui peuvent peut-être nous amener des idées de travail.

L'arrivée du projet cluster autonomie pouvait tout à fait s'intégrer dans notre projet de travail sur le handicap à tous les niveaux, c'est-à-dire la mobilité, l'habitat, la santé, l'emploi, etc. Cela concerne vraiment tous les sujets que nous abordons au sein du Conseil de développement.

M. MOLLET.- Pour ce cluster, il y a eu sur chacune des autres communautés d'agglomération des prises de contact autour de l'expérimentation éventuelle d'une action mais cela n'existait pas sur notre communauté. C'était donc certainement une opportunité à saisir.

Je laisse la parole à Mme GARNIER pour parler de la politique de santé communautaire.

1) Politique de santé communautaire : intervention de Mme Christine GARNIER, vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de seine, chargée de l'habitat et renouvellement urbain, de la prévention spécialisée et de la santé, Maire de Quincy-sous-Sénart

Mme GARNIER.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, je suis très touchée que vous m'ayez conviée à cette réunion.

Au niveau de la santé sur notre territoire, nous avons décidé, mes collègues et moi-même, de construire une véritable politique. Nous sommes partis de certains constats qui sont, et en particulier de celui-ci : notre territoire est jeune et démographiquement dynamique mais il vieillit aussi. La croissance de la population a été de 4,4 % en 25 ans et au dernier recensement, on comptait plus de 179 000 habitants.

Le nombre d'enfants de moins de 14 ans a augmenté entre 2010 et 2015, puisque nous sommes passés de 20,7 à 21,1 %. Concernant les personnes âgées (60 ans et plus), nous sommes passés en 2015 à 20,7 %.

Cette pyramide des âges nous permet de réfléchir sur deux axes : le premier axe porte sur les personnes âgées et le second sur la jeunesse. Il s'agit de prendre en charge non seulement les soins mais également les structures car, pour les personnes âgées, mais c'est le cas au plan national, on ne peut pas dire qu'on a été très prévoyants et il reste encore beaucoup de choses à faire.

Nous avons ensuite des indicateurs, notamment des indicateurs sociaux et territoriaux qui sont relativement fragiles sur notre territoire. Il existe des inégalités sociales et territoriales au niveau de la santé. Pour les mesurer, nous sommes partis de l'indice de développement humain, « l'IDH2 », qui combine trois variables :

- l'éducation
- la santé
- le revenu médian.

Sur nos 9 communes de la Communauté d'Agglomération, 6 présentent un taux IDH2 inférieur à 0,59 (la moyenne départementale). Ces 6 villes sont :

- Boussy-Saint-Antoine à 0,55
- Crosne à 0,57
- Épinay-sous-Sénart à 0,43
- Montgeron à 0,57
- Quincy-sous-Sénart à 0,50
- Vigneux-sur-Seine à 0,44.

Or au-dessous d'un IDH2 de 0,52, cela pose question au niveau de la santé.

Le dernier point à souligner est la désertification médicale. Nous avons 536 médecins sur notre territoire qui sont inscrits en activité, tous types d'activités et de spécialités confondues. On ne peut pas dire que notre Communauté d'agglomération est en manque de médecins, mais ce qui est particulièrement problématique sur notre territoire, c'est le manque de médecins généralistes (médecins traitants). Il existe différentes sortes de médecins généralistes : dans les structures hospitalières, il y a des médecins généralistes, mais là je vous parle de médecins traitants. C'est une catastrophe sur notre territoire puisque dans les 5 à 10 ans, certaines villes n'auront plus de médecins traitants. Ils partent à la retraite et ne sont pas remplacés, car ils ne trouvent pas de remplaçants.

Nous sommes donc partis de cette base, qui est préoccupante puisque la densité médicale du territoire s'établit à 9,65 médecins pour 10 000 habitants, alors que **la moyenne nationale est de 29,2 médecins.**

Les pouvoirs publics, nationaux et locaux, ont pris en compte cet état de fait, puisque la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » de 2009 a reconnu le caractère spécifique de la problématique des médecins traitants et la nécessité de procéder à des regroupements en centres pluridisciplinaires, notamment en centres de santé, maisons de santé et pôles de santé publics.

Les aides financières sont en augmentation significative avec une croissance rapide, tant au niveau de l'assurance maladie, puisque celle-ci accorde une majoration de 20 % des honoraires aux généralistes dans le cas d'un exercice en zone déficitaire ou lorsqu'ils sont en groupe et elle aide également à l'investissement et au fonctionnement dans le cas de regroupements de praticiens (soit maisons, soit centres de santé).

L'agence régionale de santé (ARS) labellise les maisons de santé pluridisciplinaires et intervient financièrement pour l'investissement et le fonctionnement. De son côté, la région Île-de-France, dans le cadre de son plan « Région solidaire », s'est engagée auprès des professionnels libéraux, omnipraticiens et spécialistes. Enfin, le Conseil départemental de l'Essonne a voté en début d'année son schéma départemental de santé pour la période 2019-2023, qui vise à l'amélioration du bien-être des Essonnais.

Tout ceci nous a amenés à une réflexion au niveau de notre Communauté d'agglomération où un contrat local de santé intercommunal a été créé sur les villes de l'ancien Val de Seine, c'est-à-dire Montgeron, Draveil, Vigneux-sur-Seine, et partiellement sur l'ancien Val d'Yerres, seule la ville d'Epinay-sous-Sénart étant dotée d'un tel contrat local de santé (CLS).

En partant de ces deux contrats, nous souhaitons procéder à une mutualisation et tenter d'étendre cet outil à l'ensemble des communes du Val d'Yerres Val de Seine. Un chef de projet au sein du service communautaire Politique de la Ville a été identifié qui va coordonner l'ensemble des actions de ce chantier « contrat local de santé intercommunal », que l'ARS finance à hauteur de 20 000 € par an.

Partant de tous ces critères, nous avons identifié trois domaines sur lesquels nous souhaiterions intervenir :

- coordonner et développer des actions de prévention et de promotion de la santé,
- développer l'accompagnement au maintien et à l'installation, regrouper des professionnels de santé,
- renforcer les relations entre les professionnels du territoire.

Pour les actions de prévention, nous souhaitons réaliser une plaquette santé qui serait étendue sur tout le territoire pour indiquer aux habitants du territoire tous les dispositifs existants et qui sont à leur disposition. En effet, on constate un réel défaut de communication dans ce domaine et c'est une lacune qu'il faut commencer par combler. Par ailleurs, dans le cadre de l'action « Octobre rose » contre le cancer du sein, nous voudrions faire une belle action. On en entend parler un peu partout mais pour notre territoire il s'agira d'organiser une course et une marche, que nous voulons grand public et étendues à tout le territoire pour sensibiliser le plus grand nombre à cette dramatique maladie. Nous sommes en train d'y travailler et nous sommes à la recherche de sponsors et de partenaires. Mme Souad BOURAHLI, en charge de ce dossier au niveau de notre Communauté d'agglomération, s'y attèle et je puis vous assurer qu'elle y déploie toute son énergie.

Ensuite, nous voudrions développer le soutien au maintien et à l'installation regroupée des professionnels de santé sur deux points. Premièrement, concernant des mesures d'attractivité à destination des étudiants en médecine. Certes, notre territoire n'a pas de faculté de médecine, mais il en existe dans les départements limitrophes et nous souhaiterions travailler avec ces facultés pour venir en aide aux étudiants et essayer de les amener sur notre territoire pour s'y implanter durant leurs études et, pourquoi pas, ensuite de venir s'y installer de façon définitive. Quand ils sont en stage en internat ou même en externat, c'est un point d'attache et je pense que c'est important.

Deuxièmement, aider à l'installation des médecins sur notre territoire. Nous sommes en train de travailler sur ce projet, parce que l'ARS définit des zones dites déficitaires, par exemple Draveil et Vigneux-sur-Seine, des zones à surveiller, par

exemple Epinay-sous-Sénart et Montgeron, et des zones prioritaires des quartiers Politique de la Ville, qui sont au nombre de 7 sur notre territoire :

- Les Bergeries (Draveil et Vigneux-sur-Seine),
- Les Cinéastes /La Plaine (Epinay-sous-Sénart),
- La Croix Blanche (Vigneux-sur-Seine),
- La Forêt (Montgeron),
- Les Hautes-Mardelles (Brunoy),
- La Prairie de l'Oly (Montgeron et Vigneux-sur-Seine),
- Le Vieillet (Quincy-sous-Sénart).

Il faut trouver les moyens pour que ces professionnels viennent sur notre territoire sans se départir, c'est-à-dire qu'on va essayer de faire venir des médecins depuis l'extérieur de notre territoire et les aider dans leur installation. Dans les secteurs prioritaires, par exemple, essayer de faire en sorte qu'ils viennent parce que ce sont des secteurs très difficiles, beaucoup plus compliqués, avec malheureusement des personnes aux revenus modestes, en grande difficulté financière. Il faut aussi que les médecins qui viennent puissent en vivre. Nous sommes en train de réfléchir à une action d'ensemble qui ne pénalise individuellement aucune commune, mais tout en accordant une attention particulière aux 7 quartiers prioritaires en Politique de la Ville.

Par ailleurs, nous avons des maisons de santé pluridisciplinaires qui sont éligibles aussi bien dans les quartiers prioritaires qu'en dehors à des subventions de l'ARS, qui a d'ores et déjà été saisie.

Nous nous sommes réunis la semaine dernière avec mes collègues pour savoir quelles orientations nous allions prendre pour qu'il y ait une meilleure coordination entre les professionnels de santé. Comment travailler pour que les professionnels de santé puissent se parler, parce qu'on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas vraiment d'espace ni de temps de coordination entre eux. C'est plus compliqué qu'il n'y paraît, ne serait-ce que par manque de temps, à cause d'agendas très surchargés et parce qu'ils n'ont pas l'opportunité de se connaître, il n'y a pas de liens entre eux. C'est donc à nous d'essayer de trouver des solutions pour faciliter ces échanges.

Dans les actions que nous souhaitons mettre en place, nous réfléchissons au moyen d'aider financièrement les nouveaux praticiens, en investissement ou en fonctionnement, ou encore s'il faut mettre à disposition des locaux d'activité, des logements, car si nous faisons venir de jeunes médecins, il faut bien entendu qu'ils trouvent à se loger et on le sait, c'est un problème récurrent, complexe, particulièrement en Ile-de-France, grande couronne comprise.

Il s'agit d'essayer d'attirer ces médecins susceptibles de s'installer sur notre territoire en mettant en avant sa qualité de vie, son cadre préservé, ses atouts multiples mais encore trop souvent méconnus. Il conviendrait de les aider en leur octroyant des primes d'installation ou d'exercice forfaitaire, notamment dans les quartiers prioritaires.

Nous sommes en pleine discussion pour savoir quel financement nous allons apporter à ces orientations. C'est une politique locale qui va se mettre en place progressivement mais nous voudrions vraiment que cela aille très vite et c'est aussi la volonté de notre président. Quoi qu'il en soit, la volonté de tous les maires est grande de vraiment s'investir dans ces sujets de santé. C'est un des points mais il y en a d'autres, comme le handicap qui est un aspect important lié à la santé, mais aussi la petite-enfance, les seniors, etc.

Nous avons un important travail à réaliser mais je suis certaine que nous allons y arriver et que nos concitoyens nous aideront aussi dans notre action, parce qu'ils sont force de proposition.

(Applaudissements.)

M. MOLLET.- Merci, Madame GARNIER.

Plus largement, s'il y a des besoins, si vous voulez que le Conseil de développement puisse travailler sur quelque chose de plus précis, merci de nous faire remonter ensuite l'information.

Nous allons réserver le débat après l'intervention du cluster, si vous le voulez bien, puisque c'était le sujet. Il faudra ensuite aborder deux points et vous savez déjà qu'il y aura des réunions publiques sur le franchissement de la Seine dès demain à Montgeron et plus tard à Vigneux-sur-Seine. On nous a demandé de bien définir la position du Conseil de développement, point que nous avons déjà abordé d'une manière plus précise avec la commission dont M. CARON est le rapporteur. Nous avons déjà fourni nos conclusions à la Communauté d'Agglomération sur ce point. Mais on m'a demandé d'y mettre un petit mot et je voudrais que cela soit validé. Nous en parlerons en fin de réunion. Nous vous présenterons ensuite, et c'est d'actualité, la démarche Plan Climat Air Énergie Territorial en fin de réunion.

Monsieur ABONDANCE est arrivé. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous. Je laisse la parole à M. THÉZÉ.

2) « Cluster autonomie » : audition de l'équipe d'Essonne Développement en charge du projet et débats
--

M. THÉZÉ.- Bonsoir à toutes et tous et merci de nous accueillir. Je suis Laurent THÉZÉ, Essonne Développement, c'est-à-dire l'agence de développement territorial du Département de l'Essonne. Bernard ABONDANCE et moi-même sommes en charge du projet de cluster autonomie. C'est une mission qui nous a été confiée par le Conseil départemental de l'Essonne en 2017. L'idée était de faire un constat : bien que l'Essonne soit un Département jeune, la population est vieillissante et cela s'anticipe. Des questions étaient abordées et mentionnées par le Président du Conseil départemental, François DUROVRAY, notamment sur la question de Silver Economie et d'opportunité de création d'un cluster.

Tout un secteur d'activité s'est construit autour de la Silver Economie et donc potentiellement des créations d'emploi et en tout cas de marketing territorial. À partir de cette question, la démarche que nous avons entreprise est une démarche d'expression des besoins. On nous a posé la question : y a-t-il l'opportunité de créer un cluster sur ce sujet en Essonne ? L'idée était d'aller sur le terrain pour rencontrer les acteurs, aussi bien des réseaux de santé, des universités, des entreprises, les maisons de retraite, et de leur demander s'ils connaissaient la Silver Economie. Pour certains c'était le cas, notamment ceux qui sont sur le terrain de manière plus concrète auprès des personnes âgées. Nous avons ensuite demandé à tous ces acteurs de faire remonter leurs besoins. Ces besoins au quotidien font-ils partie de cette Silver Economie et peut-elle y répondre ?

Cette démarche d'expression des besoins nous a permis d'orienter une réponse au Président du Conseil départemental et puis d'évaluer l'opportunité ou non de créer un cluster. En l'occurrence, tous les besoins qui ont été remontés nous ont permis de fédérer un groupe d'acteurs. Plutôt que Silver Economie, on nous a parlé d'autonomie et de maintien à domicile des personnes. Parmi tous ces besoins qui ont été remontés, on y trouve des besoins d'expérimentation, c'est-à-dire que nous avons des entreprises ou des établissements, des usagers, des utilisateurs, aussi bien professionnels que des personnes âgées, qui ont des solutions mais qui ne répondent pas entièrement à leurs besoins. L'exemple type que j'ai en tête, c'est un appareil pour mesurer le taux de glycémie pour les diabétiques : il y en a un qui est remboursé par la Sécurité sociale, qui ne trouve pas son marché alors qu'il y en a un qui n'est pas remboursé et qui est acheté massivement. On se rend bien compte qu'il y a un problème dans la co-création : l'utilisateur n'a pas été au centre de cette co-création pour établir et faire remonter les besoins concrets.

Parmi tous les besoins exprimés, il y a cette idée d'expérimentation, l'identification des besoins et des usages et la nécessité de faciliter les relations avec les laboratoires et les entreprises. Tous ces besoins qui nous ont été remontés s'inscrivent dans un contexte. Le contexte est qu'à l'échelle du Département, nous avons déjà beaucoup de choses, beaucoup d'initiatives et l'idée n'est pas de repartir de zéro mais de s'appuyer sur l'existant.

S'appuyer sur ce qui existe, c'est notamment deux plates-formes technologiques : ce sont des appartements-témoins, un sur le CEA sur le plateau de Saclay et un à Évry au sein de l'école Telecom SudParis. Ces plates-formes témoins, dans un langage un peu plus innovant, ce sont des living labs, c'est-à-dire des lieux où on peut justement inviter les utilisateurs pour co-créer des solutions. Mais ces lieux sont méconnus et très peu utilisés. L'intérêt d'une telle démarche en fédérant des acteurs est de pouvoir utiliser ce qui existe et de s'appuyer sur ces éléments concrets. Ces différents éléments nous ont donc amenés à fédérer un groupe d'acteurs, une communauté d'intérêts.

Plutôt que Silver Economie, les acteurs se sont retrouvés sous cette notion d'autonomie. Derrière, c'est l'idée que les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, ponctuelle ou malheureusement non ponctuelle, n'ont pas encore toutes les solutions existantes pour leur permettre de rester à leur domicile et de vivre correctement. Il existe des choses mais d'autres non. Des solutions sont donc à inventer.

Cette démarche de cluster a pour objet de s'appuyer sur les besoins et de faire émerger de nouvelles solutions.

Je vais ensuite vous présenter les piliers du cluster qui s'appuient sur le territoire d'expérimentation et ensuite un tissu économique qui répond aux besoins du territoire, de ses administrés. Ces idées ont émergé en groupe de travail, c'est-à-dire que nous avons mené notre série d'expression des besoins, notre série de rendez-vous, d'interviews auprès des acteurs, sur une trentaine de rendez-vous. Ensuite, après avoir analysé ce contexte, nous sommes retournés voir les acteurs avec des préconisations. Ces préconisations ont ensuite été détaillées et affinées en groupes de travail. Ce sont donc 7 groupes de travail qui ont permis de lancer des actions concrètes tout en réfléchissant à une stratégie de cluster qui est : pour quoi faire, avec quels acteurs et quels business models derrière ?

Cette stratégie a été réfléchiée en groupe de travail et à côté, nous avons lancé des actions concrètes que je vais vous présenter.

Le cluster, c'est avant tout pour adapter le territoire au vieillissement de la population. Des choses existent mais pas tout. Comment faire émerger des nouvelles solutions qui vont répondre aux besoins des personnes ?

Dans un second temps, il s'agit de permettre aux acteurs de cet écosystème, aussi bien les maisons de retraite, les acteurs médico-sociaux, réseaux de santé, qu'entreprises, de communiquer tout simplement. On se rend compte qu'une entreprise, un entrepreneur n'a pas forcément accès au monde médico-social, c'est un monde qu'il ne connaît pas ou auquel il ne sait pas s'adresser. Enfin, c'est donner le moyen aux acteurs économiques de pouvoir expérimenter, d'explorer de nouveaux marchés et de tester des nouvelles solutions en impliquant davantage les usagers.

Ce sont les trois vocations du cluster telles qu'on les a imaginées en groupe de travail avec une vingtaine d'acteurs et qui se déroulent finalement sur trois terrains de jeu. Ces terrains de jeu sont des terrains d'expérimentation. Il y en a un premier que nous avons réussi à fédérer, ce sont les résidences spécialisées (résidences autonomes et EHPAD), c'est-à-dire qu'on a une quinzaine d'acteurs qui se sont fédérés, qui sont prêts à jouer le jeu avec nous. Une vraie communauté d'intérêts s'est formée autour de ce sujet de la perte d'autonomie.

Ensuite, il y a les collectivités territoriales. L'aménagement du domicile : si une personne peut rester à son domicile plus longtemps, il faudra que le monde dans

lequel elle vit pour aller faire ses courses, pour se déplacer dans la rue évolue et s'adapte également. Là aussi, il y a des expérimentations à mettre en place et c'est pour cela que cette démarche de cluster autonomie s'intègre dans le projet de territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Enfin nous avons un autre terrain de jeu qui est le domicile des personnes qui souhaitent y rester mais tout n'existe pas pour qu'elles le puissent. Comment tester ces nouvelles solutions au sein de leur domicile pour pouvoir les réadapter ?

Sur les projets opérationnels que nous avons lancés, il y a un travail de qualification des activités des laboratoires de l'université Paris-Saclay. Un grand nom barbare pour dire que, finalement, on n'a pas d'idée de ce que font nos laboratoires de recherche ni sur quoi ils travaillent.

L'idée, au travers de cette étude, était justement d'aller voir ce que font ces laboratoires sur la notion d'autonomie et de prévention de perte d'autonomie : ont-ils des technologies à proposer qui pourraient répondre à des besoins qu'on aura pu recenser ?

Aujourd'hui, nous sommes en capacité de dire qu'il y a environ 13 à 14 laboratoires sur l'université de Paris-Saclay qui travaillent sur ces sujets et qui ont potentiellement des projets, des technologies qui sont à des niveaux de maturation plus ou moins élevés, qui pourraient répondre à des besoins qu'on aurait identifiés. C'est donc un travail de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies de Paris-Saclay (SATT).

A partir de ces informations, on a un état de l'art de la technologie sur ces sujets.

La deuxième action qui a été menée a été de recenser des besoins auprès des établissements et des résidences autonomie. Des réunions de travail ont été organisées avec le noyau dur d'acteurs que l'on a pu fédérer. On compte aujourd'hui une quinzaine d'établissements, voire un peu plus, dont quelques-uns sur lesquels il n'y a que des publics en situation de handicap et d'autres où il n'y a que des personnes vieillissantes, résidences autonomie ou EHPAD. Ces acteurs se disent prêts à accueillir des expérimentations, c'est-à-dire qu'ils sont prêts à tester des solutions et à faire un retour à l'entrepreneur, en mettant à disposition aussi bien des lieux (l'établissement), que les utilisateurs volontaires, tout cela pour servir le projet entrepreneurial de l'entreprise.

A travers cela, il s'agira de croiser les technologies que l'on aura d'un côté avec les besoins que l'on a de l'autre, pour répondre aux besoins qui ont été identifiés à partir de technologies déjà existantes sur le territoire et qui ne demandent qu'à se développer.

Nous mettons en place une première expérimentation avec la startup Morphée+ qui est un très bon exemple par rapport à cet état de l'art de la technologie.

Morphée+ est aujourd'hui un détecteur de chute non intrusif, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de caméra ni de visuel. C'est une technologie radar issue de l'ONERA qui est le laboratoire de recherche aérospatiale.

Aujourd'hui, un entrepreneur s'en est emparé et propose que cette technologie radar soit utilisée dans une colonne qui se fixe dans le coin d'une chambre, par exemple, pour permettre de détecter une chute. Lorsque la personne passe X temps au sol, un message est envoyé directement sur le DSCP, le portable de l'infirmière, qui va pouvoir aller constater la chute et venir en aide à la personne. Cette solution minimisera les conséquences de la chute, parce qu'on sait bien que plus une personne reste au sol longtemps, plus les conséquences, qui peuvent être aussi bien physiques que psychiques ou financières, risquent d'être pénalisantes. Grâce à ce radar, on minimisera toutes ces difficultés.

La première expérimentation se met en place en partenariat avec le service essonnien du grand âge (SEGA). On va équiper 30 chambres de deux EHPAD avec cette solution. Essonne Développement, dans le cadre de la préfiguration du cluster, va aller chercher les financements. C'est tout l'enjeu de ce cluster, c'est-à-dire qu'il va coordonner l'expérimentation, il va aller chercher les financements pour équiper les chambres, puis une évaluation de l'expérimentation sera menée afin de vérifier la viabilité de l'expérimentation. Cela permettra à l'entrepreneur d'aller chercher des financements ou en tout cas d'être labellisé. L'idée de la mise en place d'une expérimentation est celle-ci. On en a environ pour un an, si ce n'est deux, pour l'expérimenter.

Sur le support de présentation figure la cartographie des 17 lieux - on doit être à 18 aujourd'hui. Ils sont davantage répartis sur le nord de l'Essonne pour l'instant. L'idée de cette première expérimentation qui est Morphée+ est de pouvoir faire une preuve de concept (POC), c'est-à-dire en montrant qu'il y a un intérêt, qu'on a besoin d'expérimenter. Il s'agit de faire de la publicité, du marketing et de montrer qu'il y a un intérêt pour les établissements et que ceux qui ne nous ont pas encore rejoints, puissent venir se rajouter à ce réseau qui est une fédération de lieux. Tous ces lieux sont prêts à jouer le jeu et d'ailleurs, si parmi vous certains ont des souhaits d'expérimentation, je vous invite à vous manifester ce soir. Il s'agit de proposer des projets pouvant répondre à vos besoins, de les expérimenter, de faire un retour à l'entrepreneur et de procéder à une évaluation de tout cela à destination de l'entreprise.

Sur la fonction de l'expérimentation, l'ambition consiste à faire du territoire, donc du Département de l'Essonne, un territoire d'expérimentation. On a le plateau de Saclay, on parlait aussi d'un second pôle de recherche auprès du Genopole et d'un troisième pôle de recherche pourquoi pas sur le Val d'Yerres Val de Seine.

L'innovation ne va pas sans expérimentation. L'innovation doit servir ses utilisateurs. Il faut donc les intégrer à ce processus de co-développement. Pour cela, il faut réaliser une expérimentation, un test. La manière dont on l'a pensé en groupe de

travail, c'est qu'il y a un point d'entrée. C'est du marketing territorial, c'est-à-dire qu'on identifie notre territoire comme un totem pour pouvoir expérimenter.

Une entreprise qui est en Essonne ou qui est en dehors de l'Essonne doit pouvoir identifier le Département comme un lieu où il sera possible de venir tester sa solution ou de tester son idée. Ensuite, on aura un comité qui sélectionnera les projets. Ce sont les acteurs du noyau dur de la communauté d'intérêts qui vont sélectionner les projets qui ont sollicité le cluster et qui vont les proposer ensuite aux établissements. Il ne s'agit pas d'envoyer 25 projets par an aux établissements mais vraiment de sélectionner ceux qui répondent à l'expression des besoins exprimés pour ensuite les tester.

Il y a une contractualisation : l'intérêt est que l'entrepreneur, l'entreprise, le lieu qui expérimente ait un tiers de confiance, c'est donc le cluster qui coordonne l'expérimentation et qui a justement cette capacité de pouvoir communiquer et de faire le lien entre ces deux mondes, le médico-social et puis l'entreprise, de rassurer et de se porter garant.

Aujourd'hui, des expérimentations sont mises en place sans garanties ou contreparties écrites pour l'établissement après avoir permis à une entreprise de tester sa solution. Pour l'établissement, si l'entreprise repart avec sa solution, c'est une perte de valeur : il avait une solution à un moment donné X et ensuite il ne l'a plus. L'idée est de pouvoir anticiper ces problématiques pour que la solution puisse rester, par exemple, contre indemnité moindre ou autres. Cela reste à imaginer.

La mise en place de l'expérimentation sera coordonnée par le cluster, puis l'évaluation qui est une partie très importante durant laquelle on revient sur les résultats. Cela va permettre d'évaluer l'intérêt de la solution et cela permettra à l'entrepreneur d'aller chercher des financements, aussi bien auprès de son banquier que d'obtenir un label auprès de ses clients pour viabiliser sa solution.

Quant au cluster, il anime et fédère un réseau, une communauté d'intérêts et il coordonne tous ces projets d'expérimentation, puisqu'il y a véritablement besoin d'un tiers de confiance pour s'en occuper. Les expérimentations aujourd'hui ont lieu au coup par coup, parce qu'on a des connaissances mais on n'a pas encore un totem, une entité capable de capter les projets d'expérimentation et de les rediriger vers les bonnes personnes pour les mettre en place.

Ce totem aurait pour rôle d'attirer des entreprises pour qu'elles viennent sur le Département, sur le territoire. L'idée est que le Département soit l'accélérateur de la croissance économique des entreprises. Pour cela, on les attire avec l'expérimentation et on vise deux typologies d'entreprises, aussi bien des jeunes entreprises qui ont des solutions parfois innovantes et qui ont besoin d'inclure des usagers dans le processus de co-création, mais aussi des entreprises qui sont déjà existantes, qui sont sur le territoire et je m'adresse aussi à vous ce soir pour certains, c'est-à-dire qu'il y a peut-être une diversification de marché à imaginer.

On a des entreprises qui proposent des solutions en faveur d'un public en situation de handicap. Peut-être que ces solutions pourraient être transversales ou en tout cas peut-être que l'on pourrait aider les entreprises qui proposent ces solutions à les penser pour des publics plus âgés, ou inversement, une solution qui est destinée à un public âgé, la penser pour un public handicapé. Derrière cette idée, il y a la notion de design universel, c'est l'exemple de la télécommande : un appareil qui est utile à quelqu'un qui a un handicap, peut l'être à tous. Au départ, la télécommande était faite pour les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, nous l'utilisons tous. Il s'agirait donc d'inciter à réfléchir sur cette notion.

On a aussi l'exemple de la salle de bain : une baignoire qu'on n'a pas à enjamber, c'est pratique pour tout le monde finalement et cela ne devient plus une salle de bain spécialisée qui a un coût hors marché pour quelqu'un qui est en situation de handicap. Les personnes ne vont adapter leur salle de bain que lorsqu'elles deviendront dépendantes, parce qu'il y a des subventions à la clé, et ne vont pas anticiper ni faire de la prévention.

Tout l'intérêt d'une solution qui est acceptable ou utile pour tous, c'est de prévenir et d'anticiper les causes de la perte d'autonomie. Sur ce sujet, le cluster est en capacité d'accompagner ces entreprises à réfléchir sur cette notion de design universel, aussi bien startups qu'entreprises existantes.

Ce projet de cluster est une démarche inclusive et collaborative et donc acteurs du Conseil de développement, acteurs du territoire de l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, nous vous invitons à vous manifester aussi bien pour accueillir des expérimentations, proposer des projets d'expérimentation et disposer de nouveaux lieux en Val d'Yerres Val de Seine, sachant aussi que son Projet de territoire est très centré sur la notion de santé, d'autonomie et plus généralement de bien-être. C'est un élément de marketing territorial là aussi pour pouvoir attirer des acteurs - cela s'inscrit dans le Projet de territoire - et pour valoriser toute une filière.

Aujourd'hui, on a besoin de valoriser des filières, de valoriser des métiers pour lesquels on peine à recruter et le lien innovation est un des leviers pour pouvoir le faire. Cette notion d'expérimentation est nécessaire pour labelliser un territoire et attirer davantage de projets. Pour cela, il y a différents terrains de jeu, comme on vous l'indiquait. Il y a le territoire, en l'occurrence ici le territoire du Val d'Yerres Val de Seine, il y a les résidences spécialisées qui sont sur ce territoire et puis les domiciles des habitants. On pourra proposer des solutions, des expérimentations et ensemble marketer un territoire et valoriser toute une filière.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Bernard a peut-être des éléments à ajouter.

M. ABONDANCE.- L'objectif de nos interventions est de partager avec vous à la fois le projet mais aussi la manière dont on peut le faire avancer. C'est un projet et, pour l'instant, il commence à vivre. Il y a deux façons de le faire davantage et le faire vivre plus efficacement. Tout d'abord, il faut aller très vite vers le concret mais, pour ce faire, il faut voir si ce que l'on propose répond à vos attentes. Notre méthode a consisté à écouter des personnes et nous avons ensuite réuni des personnes dans différentes salles pour qu'elles réfléchissent.

Ce qui ressort de ces réflexions vous parle-t-il ou vous paraît-il complètement abstrait ou farfelu par rapport à votre quotidien ? C'est un retour qui est très important pour nous parce que notre objectif est de coller à la réalité pour pouvoir apporter de vraies réponses.

La deuxième motivation : pour faire vivre le cluster, nous avons besoin maintenant de deux types d'objets ou d'éléments. Premièrement, on a besoin de lieux d'expérimentation, parce si on commence à avoir un panel assez fourni de maisons spécialisées et d'EHPAD, il nous manque des lieux dans la ville, c'est-à-dire à la fois des médiathèques, des piscines, des arrêts de bus, etc. On peut avoir une liste quasiment infinie de lieux susceptibles d'être des lieux de vie pour des personnes en situation de perte d'autonomie progressive. Comment faire pour que ces lieux de vie compensent, d'une manière ou d'une autre, parfois technologique, parfois d'une autre manière, la perte d'autonomie progressive ? Comment à 70 ans peut-on continuer à fréquenter une salle de sport ou comment continuer à courir ? C'est tout à fait possible et souhaitable d'un point de vue médical, mais le problème est que les fabricants de matériel de sport ne s'intéressent pas ou pas assez à cette typologie de clientèle.

Comment faire en sorte que des acteurs proposent des lieux d'essai, des lieux de tests ? C'est toute la finalité du territoire d'expérimentation : trouver des lieux de tests.

La deuxième finalité est au moins aussi importante, c'est-à-dire d'identifier des besoins. Je vais reprendre les exemples que j'ai cités : comment fait-on lorsqu'on est un petit peu plus âgé pour continuer à fréquenter une médiathèque ou à fréquenter une piscine ? Quels sont les besoins exprimés ?

Nous venons vers vous pour ces deux dimensions. Y a-t-il des acteurs parmi vous qui peuvent constituer des reflets, des témoins ou nous orienter vers des lieux d'expérimentation ? Nous n'avons pas pensé à tout et toutes les personnes qui ont réfléchi avec nous n'ont pas pensé à tout non plus. Simultanément, certains parmi vous peuvent-ils se faire l'écho de besoins auxquels nous n'avons pas pensé ? La liste peut être infinie et c'est pour cela qu'on a souhaité structurer la démarche.

Encore une fois, l'idée n'est pas de tester n'importe quel projet. Toutes les idées qui remonteront seront présentées d'une manière rationnelle à un comité de sélection de sorte que les lieux d'expérimentation ne perdent pas de temps. Nous ne sommes pas ici pour tester des choses farfelues, mais pour trouver des solutions,

donc de proposer à des espaces de test des choses qui ont une valeur éthique, une valeur technologique, qui répondent à des besoins qui ne sont pas encore satisfaits et qui peuvent avoir une réalité économique.

M. MOLLET.- La parole est à la salle.

M. Dany MARCEL (ARPQHM).- J'ai vécu une expérience avec mon père qui a eu un cancer généralisé et la question s'était posée à nous, dans le cadre de sa perte d'autonomie, de savoir comment nous allions résoudre le problème pour accéder à la salle de bain. Nous avons fait établir un devis pour installer une douche de plain-pied mais le coût était énorme. C'est grâce à une personne de mon entourage qui m'a donné la solution et à l'époque nous avons fait venir une entreprise qui était à Bordeaux. Ils ont simplement découpé la baignoire pour y aménager une porte. La baignoire était utilisable dès le soir même. Au travers des relations que l'on peut avoir, on peut trouver des solutions économiques.

Par ailleurs, dans le cadre de mes activités associatives, je vais souvent dans les maisons de retraite. Il y a beaucoup de choses à dire. Je n'ai pas d'a priori sur ces maisons de retraite mais ce qui me frappe, c'est d'arriver sur un plateau avec une succession de chambres et de voir des personnes qui sont allongées dans leur lit. Alerter le personnel de l'étage ou ceux qui en ont la responsabilité n'est pas toujours évident.

Ce qui m'a frappé aussi, c'est de voir que dans des endroits bien localisés où ils peuvent regarder la télévision notamment, il y a des personnes qui tombent et personne ne bouge. Là c'est pareil, il faudrait qu'il y ait cette possibilité de pouvoir alerter immédiatement car c'est traumatisant pour les personnes ; quand je discute avec elles, cela pose vraiment des problèmes.

Concernant les besoins sur le territoire des personnes en perte d'autonomie, il faut vraiment agir et prendre en compte le potentiel aussi des services. Il y a également des sociétés de services et il faudrait voir si vous les avez contactées. Le personnel de ces sociétés est sur le terrain et est capable de vous en parler. Je ne parle pas des EHPAD mais bien des personnes qui se rendent au domicile. Cette solution a été trouvée rapidement et pour nous cela a été avantageux car mon père était dans un état physique extrême et nous étions obligés de le tenir à deux. Avantageux aussi par rapport au coût que cela pouvait représenter, puisque nous avons fait venir des professionnels qui nous ont établi des devis. Pour nous, cela a été une solution : 1 400 €, on n'a pas hésité, au lieu de 6 000 €.

Mme Monique BOURACHOT.- Pour revenir à la caméra qui détecte les gens lorsqu'ils font une chute, il existe aussi un bracelet qui alerte en cas de chute. Cela coûte peut-être moins cher de mettre un petit bracelet que de mettre une caméra. Si la personne tombe, l'infirmière est alertée. Le bracelet est tout autant précis et plus économique peut-être.

M. THÉZÉ.- Il y a avantage et inconvénient. L'avantage du bracelet, en effet, est qu'on l'a sur soi, mais l'inconvénient est qu'il faut le mettre et parfois il reste sur la table de chevet et donc on ne l'aura pas autour du poignet.

M. Dany MARCEL (ARPQHM).- Quand je vais visiter les maisons de retraite, les personnes âgées ont un pendentif. Elles devraient l'avoir en permanence mais je constate souvent qu'elles ne l'ont pas. Je leur fais la remarque et leur rappelle qu'il faut le garder en permanence.

M. THÉZÉ.- Il y a deux choses. Tout d'abord, il y a un côté stigmatisant : je porte un collier parce que je risque de tomber. On stigmatise donc la personne et potentiellement sa chute. Il y a également le côté où on oublie de le mettre comme on peut oublier de mettre sa montre ou autre chose. Certes, c'est peut-être plus cher pour l'instant, mais toute l'ambition de ce cluster est de pouvoir déployer ce type de solution. On teste une solution qui est viable économiquement, qui a un marché et qui derrière pourra bénéficier au plus grand nombre. Une solution qui coûte 10 000 € ne va pas nous intéresser. Il faut que cela serve l'utilisateur et les personnes qui sont derrière, qui ont une retraite moyenne (entre 1 200 € ou 1 300 € en France). Ce n'est pas pour n'importe qui. Il y a très peu de budget en face et il y a un problème sur le financement du cinquième risque - c'est d'actualité - et donc on vise à expérimenter des solutions qui auront des cahiers des charges précis avec des marchés viables.

Mme Monique BOURACHOT.- Si une personne tombe dans un recoin du logement, la caméra ne la détectera pas.

M. THÉZÉ.- Ce n'est pas une caméra car il n'y a pas d'image. S'il y avait eu des images, nous ne l'aurions pas testée. Il n'y a aucune image, c'est un système radar.

M. ABONDANCE. - Je tenais simplement à préciser qu'on ne parle pas de caméra mais de système radar. C'est complètement éthique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'image, on ne peut pas savoir exactement ce que font les gens. Ce qui est détecté, c'est un temps passé au sol, c'est-à-dire qu'on détecte véritablement une chute et c'est en cela qu'il y a un élément de progrès. On parle de système radar qui, dans un deuxième temps - c'est ce vers quoi l'entreprise en question tend - va pouvoir mesurer un certain nombre de choses au niveau du corps, par exemple une fréquence cardiaque, etc.

On est sur un projet évolutif. C'est un peu la philosophie de ce qu'on essaye de faire, c'est-à-dire de mettre en évidence et de faire développer des solutions technologiques qui vont au-delà de ce qui existe et cela est validé par le comité de sélection. Il s'agit ensuite de le déployer et de le faire tester en grandeur réelle, 30 chambres en l'occurrence, de manière à améliorer ou faire évoluer le produit. Est-ce que le temps passé au sol est le « bon » temps et que ce n'est pas trop long, trop court ? Est-ce qu'on ne confond pas avec quelqu'un qui se baisse et qui met un peu de temps pour tout bêtement lacer ses chaussures et qui va se relever ? Une infirmière se précipite à chaque fois dans la chambre, ce qui n'est pas efficace. Il y a des choses très fines qui doivent être calibrées.

Une fois ces réglages - je ne sais pas si cela est le bon terme - effectués, l'objectif est d'avoir un retour d'expérience pour que l'entreprise en question soit en capacité de produire à un coût qui soit, et j'aime bien votre exemple Monsieur, le plus abordable possible, donc à destination du plus grand nombre. Dans un premier temps, on restera au niveau probablement de maisons spécialisées ou d'EHPAD et, dans un deuxième temps, on peut tout à fait imaginer ce type de produit au domicile, celui-là ou un autre et c'est l'objectif final. Pour qu'il puisse arriver au domicile, il faut effectivement que le coût soit supportable par le plus grand nombre. Tant qu'on sera sur des objets qui coûtent très cher, c'est très compliqué, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas déployés.

Un des enjeux majeurs est de faire en sorte que les objets qui seront testés puissent être produits à un nombre suffisamment grand, c'est-à-dire que le test donne une image forte et une image qualitative, à la fois à l'objet et à l'entreprise, d'où l'expression de « totem » ou de « label ». On retrouve une préoccupation qui est aussi une des préoccupations de ce territoire, c'est de faire de la santé un vecteur de développement économique.

Avoir un label pour une entreprise, c'est la possibilité d'aller voir son banquier, c'est la possibilité d'aller voir une autre entreprise qui va dupliquer le modèle à un coût peut-être plus intéressant, c'est aussi la possibilité de se prévaloir d'une expérience soit auprès du grand public, soit auprès de donneurs d'ordre spécialisés.

La diffusion de la technologie et le coût auquel cette technologie est diffusée est une question importante. Avoir une solution technologique à n'importe quel prix, à l'heure actuelle c'est à peu près faisable, mais le problème est qu'à

n'importe quel prix, il n'y a personne qui l'achètera. On doit aussi lever cette difficulté et c'est pour cette raison qu'on a veillé à deux aspects, l'aspect expérimentation et l'aspect développement économique. S'il n'y a pas de développement économique qui va avec l'expérimentation, on aura de très beaux produits, technologiquement très bien faits, mais personne ne va les acheter.

M. Alain CARON.- Je suis le rapporteur du collège Mobilité Transports du Conseil de développement. Je souhaite évoquer une constatation que vous avez certainement tous faite ou une grande partie d'entre vous parce que, comme moi, certains ont l'âge d'avoir une mère ou un père suffisamment âgé pour être en EHPAD ou en maison de retraite. Le plus gros problème que j'ai pu constater, ce n'est pas tellement un problème technique pour le moment mais plutôt un problème de personnel dans ces maisons. Les personnels sont insuffisamment formés, insuffisamment suivis, insuffisamment surveillés, encore qu'ils n'aient pas besoin d'être surveillés pour la plupart tellement ils font preuve d'abnégation et de bonne volonté, mais ils ont une formation très embryonnaire et surtout ils ne sont pas suivis. Je le constate pratiquement à chaque visite que je fais à ma mère centenaire, qui a toute sa tête et qui est dans une maison de retraite.

Pourquoi ces personnes sont-elles insuffisamment formées et qualifiées ? Ce sont des personnes qui apparemment sont payées à un tarif extrêmement bas pour le travail qu'on leur demande. Je pense qu'une réflexion pourrait être envisagée et conduite avec beaucoup de profit dans ce domaine.

M. ABONDANCE.- Effectivement, Monsieur, la question de la formation au numérique des personnes, des aidants - je ne sais pas si c'est le bon terme - est quelque chose d'important et qui est ressorti autour des groupes de travail et notamment *via* les écoles d'ingénieurs qui étaient présentes. Il y a la possibilité - bien évidemment cela se construit - de réfléchir et d'arriver à des solutions de formations courtes où effectivement il y a une qualification qui est donnée sur les sujets spécifiques qui sont et qui vont être de plus en plus liés au numérique, par exemple le détecteur de chute dont on parlait. Il faut faire en sorte que l'aidant soit en capacité de faire les choses de base et au moins vérifier qu'il fonctionne bien.

M. Alain CARON.- Mon propos était plus prosaïque que cela. Il touchait le contact direct du personnel soignant avec les résidents. Le rapport direct, les soins, le travail manuel, le ménage, les aider au bon moment, ne pas leur jeter les assiettes sur la table, etc. Le numérique, ils en sont gavés.

Je les vois toute la journée sur leurs ordinateurs. Dans n'importe quel bureau où je passe, ils sont tous devant l'ordinateur. C'est du temps qu'ils ne passent

pas avec les résidents. Même la surveillante en chef de l'EHPAD, je ne la vois jamais, la directrice non plus, la sous-directrice non plus parce que ces personnes sont noyées sous un flot d'informatique au détriment du travail, du contact direct, du travail effectif. Ils sont noyés sous un flot d'informations à donner, à recevoir, à travailler.

Le problème est direct, il est concret. Ce sont des personnes qui sont sous-payées et qui sont extrêmement volatiles et qui peuvent ne plus être là la semaine d'après. On en réembauche d'autres qui restent un mois et qui repartent parce que le travail qu'on leur demande n'est pas compatible avec le salaire qu'on leur offre. Ce n'est pas un jugement en aucune façon, c'est un simple constat fait par beaucoup de personnes qui ont de la famille dans des résidences, dans des EHPAD.

Mme DÉPINARDE.- Je voulais juste rebondir sur ce que disait M. ABONDANCE et qui pourrait être en lien avec ce que vous dites, plus particulièrement sur le domicile. Au sein de la MAIA, qui est un groupe sur lequel nous travaillons avec les partenaires des territoires, on réfléchit sur le rôle des aides à domicile, parce qu'on estime que ce sont des intervenants qui sont au domicile des personnes âgées et qui sont majoritairement sous-payés et mal considérés alors qu'ils ont un énorme rôle à jouer, notamment dans la prévention et le dépistage des risques.

Ce sont ces aides à domicile qui, les premières, vont se rendre compte que la personne mange moins depuis deux jours, par exemple. Nous sommes justement en pleine réflexion sur un outil - on revient au numérique - qui permettrait aux aides à domicile de se dire, en réponse à trois ou quatre questions : là il y a une alerte, là j'appelle mon responsable, sauf que nous, petite structure que nous sommes, nous n'avons pas les moyens de pouvoir développer ce type d'application et le cluster pourrait tout à fait nous aider ou nous dire tout simplement : votre idée est complètement loufoque parce que nous, on est techniciens du domicile, de l'aide et du soin mais pas forcément techniciens en informatique.

Notre idée était de développer peut-être une application en quatre questions qui permettrait aux aides à domicile de pouvoir se dire : là il y a un point d'alerte à faire. Là, c'est sur l'autonomie et les risques de perte de dépendance importante. Voilà où le cluster pourrait aussi nous amener, outre les appuis techniques. C'est aussi toute cette réflexion sur laquelle nous n'avons pas les compétences pour arriver à les mener à bien.

M. ABONDANCE.- C'est typiquement ce que nous envisageons. Je n'apporte pas une réponse Monsieur mais justement, l'idée d'expérimentation est de valider sur le terrain que ce qui est considéré par une entreprise ou un laboratoire, ou une institution quelconque, comme une innovation apportant un plus, apporte effectivement un plus et n'apporte pas un moins, c'est-à-dire que cela oblige une

personne à passer beaucoup de temps à remplir je ne sais quel fichier qui ne va servir à rien.

Je n'ai pas de solution toute faite, mais ce que vous dites va vraiment dans le sens de ce que l'on peut essayer de développer. Je n'ai pas la prétention d'avoir une solution technique à la question que vous posez. En revanche, on peut tout à fait envisager d'aller chercher des réponses auprès des acteurs qui, eux, peuvent peut-être avoir une réponse.

M. Mathieu DESETRES.- Je voulais simplement partager avec vous le pilote qu'on a lancé sur Boussy-Saint-Antoine avec le Val d'Yerres Val-de-Seine. Il s'agit de mieux suivre les consommations sur les compteurs d'eau potable. Nous travaillons avec la ville, le CCAS et le Val d'Yerres Val de Seine, pour faire un pilote sur le suivi des compteurs d'eau potable pour voir les évolutions de consommation en eau - c'est un nouveau produit qu'on lance - et de voir si cela peut répondre à ces besoins de mieux suivre les évolutions, en tout cas de changements d'habitudes, en particulier durant les périodes estivales où les personnes âgées sont toutes seules, où la famille est partie en vacances. Cela peut être intéressant, *via* une application, d'être informé d'évolutions.

Pour information, nous venons de lancer cela avec le CCAS de la ville de Boussy-Saint-Antoine. Ensuite, l'objectif est de faire un pilote, on regarde si cela fonctionne et après on verra si cela peut être déployé autrement.

Mme Monique BOURACHOT.- En général, les personnes âgées n'ont plus la force de se faire une toilette et font venir des personnes pour la leur faire. Elles ne s'en servent plus tellement de l'eau.

M. MOLLET.- Oui, c'est un exemple.

Monsieur THÉZÉ ou Monsieur ABONDANCE, avez-vous en tête des tests en cours ou sur le point de que vous pourriez évoquer en quelques minutes et susceptibles d'être expérimentés sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine ? Mme DÉPINARDE a suggéré deux établissements éventuels pour de possibles expérimentations.

M. THÉZÉ.- Nous avons l'expérimentation concrète de Morphée+ qui est en cours de mise en place. Actuellement, nous sommes en recherche de financements. Nous proposons un dossier de candidature pour récupérer des fonds et ensuite nous

lancerons l'industrialisation de la solution qui consiste à équiper les chambres. D'ici la rentrée, cela devrait être la première qui sera en place.

M. MOLLET.- Comment cette expérimentation a-t-elle été bâtie ?

M. THÉZÉ.- C'est lors d'une réunion publique du Président du Conseil départemental, qui date de l'année dernière, sur cette notion justement de Silver Economie, en présence de la SATT Paris-Saclay qui a investi dans cette société qui vient de Dijon. C'est ainsi qu'elle est arrivée sur le territoire. Nous l'avons vu passer et nous lui avons expliqué la démarche du cluster

Il y avait également une représentante d'un EHPAD qui était présente et de fil en aiguille, nous avons pu faire émerger des intérêts chez les uns et les autres et donc mettre en place cette solution, en lien notamment avec la direction de l'autonomie, puisqu'on a pu lancer un appel à intérêt pour mobiliser des lieux d'expérimentation. Ensuite, il y a ce pivot qui est aujourd'hui Essonne Développement qui préfigure le cluster pour faire le lien entre les deux structures, les allers et retours, le cahier des charges et puis solliciter les autres partenaires également.

Comme le disait très bien Bernard, nous ne sommes pas experts, nous n'allons pas réaliser l'évaluation. C'est une autre entité, le GéronD'IF, un expert en géronto-technologies, qui va réaliser l'évaluation avec des biostatisticiens, etc. Nous avons cette capacité justement de pouvoir mobiliser les acteurs nécessaires pour le faire.

Grâce à Mme DÉPINARDE, nous allons mettre en avant une startup qui propose une solution, qui est historique d'ailleurs, en lien avec ce que disait tout à l'heure le maire de Brunoy. C'est quelqu'un qui réalise des interviews de personnes âgées en résidence. On travaille sur la notion d'inclusion sociale, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on va pouvoir valoriser les personnes et les mettre en avant en réalisant des interviews. On leur demandera de raconter des anecdotes en lien avec l'histoire locale. Elles seront filmées à cette occasion. Cette personne a déjà fait une expérimentation et a besoin de pouvoir ajuster sa solution. Elle a un questionnaire type qui existe aujourd'hui, qu'elle a testé avec une certaine typologie de résidents. A présent, elle veut savoir si cela est utilisable avec n'importe quel résident, dans n'importe quel milieu socio-professionnel. Nous aurons donc cette réunion pour présenter la startup à l'établissement et mettre en place ensuite l'expérimentation au sein de l'établissement d'ici le mois de juillet. Ce sera une grande première sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

M. SARKISSIAN.- L'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine souhaite bien sûr participer à cet écosystème original d'expérimentation autour de l'autonomie et se positionner comme territoire d'innovation et ce, à double titre. Pour ma part, j'estime que j'ai un rôle de facilitateur auprès des 9 communes qui composent l'Agglomération. Je pense par exemple aux espaces publics, à l'aménagement de voiries, à la façon de faire en sorte qu'une personne en perte d'autonomie circule mieux dans la ville. Il y a un vrai enjeu autour de cela et là-dessus j'estime qu'on a une responsabilité en tant qu'acteurs publics de s'inscrire dans cette dynamique.

Quand je parlais de double enjeu, il y a un enjeu aussi dont on a la responsabilité en tant qu'Agglomération, c'est celui de travailler sur nos équipements communautaires. J'entends de la musique à côté : comment faire en sorte que des personnes en perte d'autonomie puissent continuer à fréquenter un conservatoire de musique, ou puissent continuer à fréquenter un cinéma ? Bref, je ne vous fais pas toute la liste mais j'estime avoir une responsabilité à cet égard pour faire en sorte que les équipements communautaires de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine puissent, en lien avec le cluster autonomie, accueillir des personnes en situation de handicap ou en situation de perte d'autonomie et de les accueillir dignement. Il y a là un véritable enjeu.

Lorsque je regarde la nature à côté de nous et les aménagements par exemple de promenades, je pense que là aussi il y a un enjeu qui consisterait à adapter ces espaces extérieurs aux personnes en perte d'autonomie. Je pense peut-être aussi à des notions de parcours de santé pour des personnes handicapées, quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs. Je souhaite ouvrir les portes à l'innovation pour que l'on puisse avancer ensemble sur ces thématiques.

Mme DÉPINARDE.- Nous espérons que cela va fonctionner. N'hésitez pas à vous rapprocher d'Essonne Développement ou même *via* la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Je pense que nous avons tous des idées qui peuvent découler de situations personnelles ou professionnelles et je rappelle qu'il n'y a pas de mauvaise idée. Je pense qu'on a plein de réflexions. On a tous pu se retrouver à un moment donné dans une situation de la vie quotidienne où on s'est dit : si j'étais handicapé, comment ferais-je ? N'hésitez pas à nous faire remonter les informations.

Comme l'ont très bien dit nos invités d'Essonne Développement, peut-être qu'il y a des idées qui ne seront pas du tout retenues, parce qu'impossibles à mettre en œuvre mais peut-être qu'il y a des solutions simples. Pour ma part, je pense souvent aux bailleurs sociaux parce qu'ouvrir une porte avec 3 bips quand vous avez des problèmes de mobilité, ou que vous avez juste une canne, c'est compliqué. Il y a peut-être des réflexions comme celles-là à mener et on va continuer. N'hésitez pas à faire remonter les informations, terrain d'expérimentation aussi, parce qu'il faut que nous soyons force de proposition.

M. MOLLET.- Je rebondis sur ce que disait Laure DÉPINARDE : cela touche tout le monde. La démarche cluster, cela peut être une entreprise, cela peut être une startup, cela peut être un personnage individuel, cela peut être un club de sport qui veut favoriser l'accès à certains sports à des personnes handicapées. Cela touche tout le monde et cela peut partir de pas-grand-chose au départ, d'une idée.

Le cluster est là pour recueillir toutes les informations afin de créer quelque chose. Cela nous a semblé particulièrement intéressant lorsque la présentation nous a été faite pour la première fois ; j'en suis absolument convaincu. Ce que Monsieur a décrit tout à l'heure, on n'en est pas loin, même si cela ne touche pas tout à fait la même chose mais c'est ainsi que cela fonctionne.

Il y a parfois des entreprises qui ont un peu de mal à pénétrer certains marchés et cela peut partir de quelque chose comme cela. On avait pensé que c'était intéressant de présenter ce projet au Conseil de développement, car parmi vous il y a des chefs d'entreprise. Je voulais vous remercier d'avoir fait cette intervention et j'espère que plusieurs de vos expérimentations se révéleront concluantes, même si toutes ne le pourront peut-être pas.

M. THÉZÉ.- Merci à vous de nous avoir invités et pour conclure, comme le soulignait M. VALTON, nous avons 4 besoins qui ont été identifiés :

- des besoins de santé, c'est-à-dire qu'on a besoin de solutions à domicile ou en résidence. Ce sont des besoins qui ont été exprimés, notamment comment accéder aux soins, se rendre chez le dentiste, etc.
- des besoins d'inclusion sociale : comment je participe toujours à ma vie active ?
- des besoins de sécurité : comment suis-je sécurisé à mon domicile, dans mes déplacements, pour faire face aux chutes ...
- des besoins de mobilité parallèlement aux trois mentionnés précédemment.

Ce sont les 4 typologies de besoins que nous avons identifiés et pour lesquels nous souhaiterions avoir un apport de solution pour pouvoir tester ces nouvelles solutions qui viendraient répondre à ces besoins déjà identifiés sur certains lieux d'expérimentation et qui, pour le coup, sont assez transversaux et correspondent à beaucoup d'autres lieux d'expérimentation, aussi bien à domicile, dans l'espace public, qu'en résidence spécialisée.

Il y a ces 4 problématiques et nous sommes donc ouverts aux solutions qui nous seront proposées. Merci à tous pour votre attention et pour cette invitation.

M. MOLLET.- Merci à vous également.

Mme PRYLECKI - Bonsoir, je suis de Montgeron, représentante de la ville. Je voulais simplement vous demander si au niveau de la communication, il n'y aurait pas quelque chose à faire pour que la population de tout le Val d'Yerres Val de Seine puisse un peu connaître les travaux que nous réalisons tous. On se pose des questions mais il y a peut-être des personnes qui ont justement ces problèmes de handicap qui pourraient nous rejoindre. Je pense notamment à une journée du handicap qui, sur des petites villes comme les nôtres, serait peut-être intéressante. Cela existe, mais on n'en entend pas tellement parler en ce moment.

Mme DÉPINARDE.- La Semaine du Handicap va avoir lieu sur Montgeron en même temps que la Semaine Bleue. Malheureusement, c'est prévu la même semaine sur le plan national. La journée du Handicap a lieu aussi à Yerres. Au fur et à mesure, les communes valoriseront ces journées mais la communication leur reviendra et non aux acteurs de terrain. Néanmoins, il y aura des choses de faites. Le problème, c'est que le handicap fait peur. Tant qu'on n'est pas confronté à cette difficulté, cela fait peur.

Il y a toute une réflexion à mener sur ce sujet, notamment en se disant : j'ai 50 ans mais dans 20 ans, je ne pourrai peut-être plus monter au premier étage, il faudra peut-être que je réfléchisse à réaménager ma maison. Je fais partie de l'AMADPA, association soins et aide à domicile des personnes âgées, et très souvent on nous évite dans le forum des associations en se disant : je ne veux surtout pas avoir besoin de vous, alors que cela n'est pas du tout l'idée.

Il s'agit de valoriser les actions faites sur le territoire. Dans le cadre du Conseil de développement, nous avons invité certaines associations notamment l'APF, qui n'ont peut-être pas pu être présents aujourd'hui, nous avons essayé de monopoliser l'association des jeunes aidants à qui j'ai aussi envoyé un message. C'est souvent, malheureusement, le bouche-à-oreille qui fonctionne. Si on fait appel à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, je pense qu'il y aura toujours quelqu'un qui répondra et qui aiguillera vers les bonnes personnes, mais cela passe malheureusement par le bouche-à-oreille.

La Semaine du Handicap à Montgeron va vraiment permettre d'avancer sur ces sujets.

M. MOLLET.- Je partage tout à fait ce que vous dites mais à notre échelon, nous ne pouvons pas faire mieux : il y a ce que font les communes, il y a ce que fait le Département qui a quand même débouché sur cette envie de créer un cluster. Nous ne pouvons pas faire plus de notre côté. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé avec ces petits mots dès le départ, en vous faisant part de ma déception. On avait

bien précisé les choses dans l'invitation, je pense qu'on vous avait bien expliqué quel était le sujet, pourquoi on voulait le faire. Croyez-moi que nous avons passé du temps à rencontrer les gens. Je voulais d'ailleurs vous remercier, Alain, Laure, du temps que vous avez passé, pour essayer de mobiliser les gens. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de mieux à l'échelon du Conseil de développement.

Puisque vous parlez de la faible mobilisation des gens, cela nous semblait quelque chose de motivant et quand je vois que lors de la réunion plénière, il y avait des personnes qui nous ont sollicités pour cela mais qui ne sont pas présentes aujourd'hui alors qu'elles sont complètement concernées par le projet, cela me surprend mais c'est ainsi.

Le Conseil de développement a accompli son devoir, mais actons que la démocratie participative rencontre parfois ses limites.

Il est temps de poursuivre parce qu'il reste deux points à traiter.

3) Questions diverses

. Concertation en cours sur le nouveau franchissement de Seine

M. MOLLET.- On m'a demandé de donner l'avis du Conseil de développement sur le nouveau pont franchissement de Seine. Une réunion publique aura lieu demain au Cyrano, à 20 h 00, qui va traiter de ce problème. J'ai respecté ce que nous avons décidé, parce que c'est une question ancienne. Nous avons fourni nos préconisations pour le Projet de territoire auparavant et nous avons donné notre accord en posant un certain nombre de prérequis pour aboutir, après concertation, à quelque chose qui satisfasse tout le monde, mais nous étions d'accord principalement sur l'enjeu économique et le désenclavement de notre territoire.

Approuvez-vous cette ligne ou souhaitez-vous intervenir ?

Me suivez-vous sur cette position ?

(Assentiment tacite de la salle)

Merci.

. Participation du Conseil de développement à la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

M. SARKISSIAN.- Nous voulions simplement vous informer du lancement d'une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). C'est un dispositif rendu obligatoire par la loi de transition énergétique sur la croissance verte, ce qui est une bonne chose. La Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine se lance – enfin ! serais-je tenté de dire - avec un peu de retard, dans cette grande aventure du PCAET. On aura une étude et, au final, un document cadre qui va s'échelonner sur plusieurs mois, voire quelques années.

Si je tenais à vous en parler ce soir, c'est simplement pour vous rappeler d'abord les objectifs de ce PCAET. Il y a 3 grands axes :

- le premier axe, c'est tout ce qui a trait à la réduction des gaz à effet de serre, c'est un des piliers de ce projet ;
- le deuxième axe tourne autour de l'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des consommations énergétiques ;
- le troisième axe est l'adaptation du territoire aux enjeux de changements climatiques.

Le PCAET s'inscrit dans la durée. Il est structuré par différentes étapes validées par les services de l'Etat. Il y a 3 grandes étapes :

1. la première étape est un diagnostic territorial qui fait un bilan de l'état des lieux de la biodiversité et d'un état des lieux environnemental du territoire. Si je tenais à en parler ce soir c'est que dans ce cadre, je souhaite que le Conseil de développement soit associé à cette démarche. Je vous propose d'associer le Conseil de développement à la restitution qui aura lieu au mois d'octobre où nous aurons déjà les premiers résultats de ce diagnostic territorial. Je souhaite vous associer au mois d'octobre à cette restitution pour recueillir votre avis et engager la deuxième phase.

2. la deuxième étape est la stratégie territoriale qui consiste à définir de grandes orientations stratégiques en matière d'environnement et de développement durable.

3. la troisième étape est le programme d'actions qui est finalement le plus important, qui va définir un certain nombre d'actions concrètes sur le territoire en faveur du développement durable. Là encore, je souhaite que le Conseil de développement soit associé à cette élaboration du programme d'actions pour recueillir vos sensibilités et votre vécu pour enrichir la qualité du document fourni.

Je souhaitais simplement vous donner rendez-vous au mois d'octobre pour vous associer déjà à cette première étape de restitution du diagnostic territorial.

M. MOLLET.- Merci beaucoup.

M. Didier SERRE (DRAPO).- Je représente le réseau DRAPO qui surveille les nuisances d'ordre général et acoustiques, que tout le monde connaît, et plus particulièrement environnementales liées à la pollution de l'air.

Je me permets de prendre la parole quelques instants pour faire suite à votre intervention. Je pense que personne n'ignore le fait qu'il y a eu - la presse en a largement parlé - la problématique de la privatisation d'Orly qui est en cours et il est fort probable, sans avoir un discours alarmiste, que les potentialités de pollution de l'air liée à l'aéroport d'Orly prennent de l'ampleur, vu tout ce qui est raisonnablement envisageable au niveau de la fréquentation de l'aéroport, avec l'augmentation très importante du nombre de mouvements qui risque d'arriver, malgré l'inscription dans la loi du nombre maximal de mouvements.

Je voulais simplement évoquer cela très rapidement et vous dire que notre association sera, dans le cadre du Conseil de développement, très intéressée de

participer aux travaux qui interviendront à partir d'octobre. Je vous remercie de votre attention.

M. MOLLET.- J'en avertirai M. LEMEUR qui est chargé de l'environnement et du développement durable. Il n'est pas présent ce soir, mais j'espère qu'il sera toujours parmi nous parce qu'il était à la dernière réunion de Bureau. Néanmoins, c'est lui qui est en charge pour l'instant de rapporter et d'inviter les gens, si on devait faire une réunion spécifique.

M. Didier SERRE (DRAPO).- Au nom de l'association, je vous en remercie.

M. MOLLET.- Je vous en prie. Merci de vous être déplacés et bonne soirée.
(La séance est levée à 20 h 30.)

